

[Traduction]

**RECOURS AU RÈGLEMENT**L'ALLÉGATION RELATIVE AU COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
RELIANT LE NOM D'ÉMINENTS CANADIENS  
AU PROJET DE LOI C-22

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Hier, durant la période des questions, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a soulevé, comme en témoigne la page 1641 du hansard, deux questions, dans lesquelles il a laissé entendre que le gouvernement reliait les noms de Terry Fox, Steve Fonyo et Rick Hansen au projet de Loi du gouvernement tendant à modifier la Loi sur les brevets.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à examiner la question. Comme en fait foi la même page du hansard, il a déclaré:

... parce qu'il n'est pas question d'associer quiconque à une proposition ou à une mesure législative sans son autorisation ...

Nous avons maintenant eu l'occasion d'examiner le communiqué de presse en question. Je ne le lirai pas en entier. Bien entendu, on peut en obtenir une copie. On y précisait que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) avait ajouté que les Canadiens croyaient manifestement à la nécessité de procéder à des recherches médicales puisque Terry Fox, Steve Fonyo et Rick Hansen avaient recueilli des millions de dollars à cette fin.

Manifestement, dans le communiqué, le ministre se reportait précisément à la question de la recherche médicale. On ne tente pas, dans ce communiqué, de relier les intéressés au projet de loi. Je ne crois pas que mon honorable collègue ait voulu laisser une fausse impression à la Chambre. Je mets simplement les choses au point, comme le très honorable premier ministre s'est engagé à le faire.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Madame la Présidente, je suis très déçu de devoir intervenir face à la réaction de mon honorable collègue. Dans le communiqué dont parle le député, à la suite des observations formulées, hier, au cours de la période des questions, MM. Hansen, Fonyo et Fox ont été en un certain sens, impliqués par association d'idées. Il était question dans le communiqué du projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets, ce qui entraînerait une augmentation du prix des médicaments. Le document était fort sec. Il décrivait les partis d'opposition de façon fort négative et il renfermait toutes sortes de reproches sous-entendus. En outre, on y retrouvait un peu partout le nom de ces trois éminents Canadiens.

Dans le prochain communiqué qui paraîtra vraisemblablement aujourd'hui, je prétends qu'on retrouvera les noms de MM. Suzuki et Polanyi, de Karen Kain, de Peter Gzowski, de Wayne Gretzky ou de je ne sais qui d'autre.

Par association d'idées, ces gens ont été associés au thème du communiqué de presse, qui tendait à défendre les modifications que le gouvernement entend apporter à la Loi sur les brevets, le projet de loi dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle.

Je prétends qu'il est tout à fait répréhensible et plutôt minable de la part du gouvernement d'inclure dans un communiqué le nom de certaines personnes, sans leur autorisation. On laisse entendre, par association d'idées, que ces gens sont d'accord

*Canadair Limitée—Loi*

avec la thèse que défend ce communiqué. En toute franchise, je trouve cela inadmissible.

Le premier ministre (M. Mulroney) a précisé dans sa réponse qu'il n'était pas au courant de ce communiqué de presse, et je suis persuadé que c'est le cas, car autrement, il aurait signalé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qu'il ne convenait pas d'utiliser le nom de ces gens. C'est exactement ce qu'il a dit et c'est tout à fait inadmissible ...

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre, s'il vous plaît. Selon moi, les deux députés ont eu l'occasion de défendre leurs points de vue. Si cela se révèle nécessaire, la présidence se réserve le droit de prendre une décision et de revenir sur cette question. Cependant, pour le moment, je pense que nous devrions poursuivre nos travaux.

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, le secrétaire parlementaire nous transmettait un message au nom du premier ministre (M. Mulroney). Je souhaiterais fort que le premier ministre lui-même réponde à la Chambre, comme il s'y est engagé hier, et qu'il fasse la lumière sur cette question.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Madame la Présidente, je partage l'opinion des députés de Papineau (M. Ouellet) et de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Selon moi, il était de bien mauvais goût de la part du gouvernement d'utiliser le nom de ces trois personnes.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés devraient comprendre que j'ai déjà tranché la question et que nous devrions poursuivre maintenant nos travaux.

• (1130)

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT**

[Français]

**LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE CANADAIR  
LIMITÉE**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1<sup>er</sup> décembre, de la motion de M<sup>me</sup> McDougall: Que le projet de loi C-25, tendant à autoriser l'aliénation de Canadair Limitée et prévoyant des mesures connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé à un comité législatif.

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** Madame la Présidente, j'ai été membre d'un gouvernement qui avait pris l'engagement ferme et non équivoque en faveur du développement d'une véritable politique de l'aérospatiale au Canada. Cette sage décision a fait de notre pays un des chefs de file de l'industrie aérospatiale au monde. Il me fait donc grandement plaisir d'intervenir dans ce débat portant sur le projet de loi C-25 parce que je peux me permettre de dire que le Canada a aujourd'hui une industrie spatiale forte, dynamique et novatrice, grâce aux efforts déployés par l'ancien gouvernement depuis les années 1970.